

de quiconque veut les soutenir.

On voit que le régime de la Belgique est bien différent de celui qui nous régit : de l'un à l'autre il y a toute la distance de la liberté la plus sincère au plus étroit monopole. Et cependant ce contraste frappant ne s'établit pas entre deux pays de mœurs, de langue, de climat bien éloignés ; ces deux pays se confondent, comme leurs frontières, au point de vue géographique. Et, quant au point de vue politique, l'identité n'est pas moins grande ; la constitution belge et la Charte française posent absolument les mêmes principes. Sur le point spécial de l'enseignement, la constitution belge calcule les promesses placées en 1830 à la base de notre droit public. Seulement ces principes sont diversement appliqués ; de l'autre côté de la ligne des douanes, on les respecte ; de ce côté, on les viole.

Il y aurait maintenant d'utiles leçons à tirer, non plus de l'opposition de ces systèmes, mais du tableau de leurs effets religieux, moraux, scientifiques. On sait l'état où la France en est réduite, et nous ne pouvons nous-mêmes le redire sans honte, sur le témoignage trop peu suspect des défenseurs les plus énergiques et les plus intéressés de l'Université ; ce n'est pas seulement quant au règne des idées d'un ordre supérieur, c'est quant à la diffusion des connaissances les plus élémentaires dans la masse de la nation que nous nous trouvons placés à un rang honteusement inférieur derrière nos rivaux. La France pourtant a dépensé depuis plus de cinquante années en efforts superflus pour produire de merveilles qu'elle attend toujours, comme le produit nécessaire des machines administratives qu'elle a consacrées à l'instruction publique. La Belgique, au contraire, occupe, sous le rapport et intellectuel une des hautes places sur l'échelle des peuples européens ; et cependant elle n'a eu pour ressources, jusqu'à présent, que sa foi et sa liberté, attaquées jusqu'en 1830, et livrées à elles-mêmes depuis le moment glorieux de leur triomphe !

Certes, il ne nous manque pas de motifs raisonnables d'envier nos voisins en ceci comme en quelques autres choses ; mais nous ferons encore mieux de les imiter. En obtenant, comme eux, un enseignement libre, nous n'aurions pas seulement rempli un devoir de conscience comme chrétiens, reconquis un droit sacré pour nos familles, réalisé comme citoyens un des principes contenus par la Charte ; nous aurons ainsi travaillé dans un but d'utilité publique et d'intérêt commun ; nous aurons bien servi l'avenir trop compromis de notre gloire nationale !

## NOUVELLES POLITIQUES.

### CANADA.

*Association de la Délivrance.*—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance accuse la réception des sommes suivantes :

Paroisse de Bécancour, par Louis Landry, écrivain, nouvel à compte.	13	0
Paroisse de St. Martin, par M. Paul Jos. Filiatrault (à-compte)	£7	18 10
Paroisse de Grandines, (district de Québec), par M. Ambroise Paquet et par l'entremise de M. Louis Pagé,	3	2 1½
Paroisse de Belœil, par M. le Dr. Aillard, (contre une somme de £16 5 7½ déjà payé),	1	17 7
Paroisse de St. Germain, (comté de Rimonski), par messrs. Olivier Pineau, Amable Lepage, François Couture, Joseph Pouliot, Joseph Lavoie et Louis Langés, et par l'entremise de P. Gauvreau, écuyer,	17	5 0
Paroisse de St. Charles, par J. B. E. Durocher, écuyer,	6	0 0

—Vendredi dernier une enquête du coronaire eut lieu sur le corps d'un enfant mâle découvert dans la neige près du canal de Lachine. Sur un examen *post mortem* du corps, il parut que l'enfant avait vécu et avait été étouffé. Le jury rapporta un verdict de meurtre prémédité contre une personne ou des personnes inconnues. *Minerve.*

### NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Conseil législatif.*—Il a été communiqué aux chambres des dépêches importantes du ministre de colonies au sujet de la composition du conseil législatif. A l'avenir, tout membre du conseil qui deviendra insolvable, ou qui se rendra coupable de quelque crime infamant, ou qui se sera absenté pendant un espace de temps déterminé, cessera par le fait d'être membre du conseil législatif. Le nombre des conseillers n'excédera pas vingt-et-un ; et sur ce nombre il ne pourra pas y avoir plus d'un tiers de fonctionnaires publics révoqués par la couronne. Les différends communions religieuses de la province seront représentés au conseil, autant que faire se pourra, proportionnellement à leur chiffre, et chacune y aura au moins un représentant. La présence de huit membres sera nécessaire pour que le conseil puisse délibérer. Voici le paragraphe d'une dépêche de lord Stanley du 21 décembre dernier, qui a rapport aux fonctionnaires publics :

« La règle que sur vingt-et-un membres du conseil législatif il ne doit pas y avoir plus de sept fonctionnaires révoqués à la volonté de la couronne, étant une règle qui restreint la prérogative royale, et qui oblige la couronne elle-même, est aussi pleinement établie et est aussi obligatoire lorsqu'elle est posée au nom de Sa Majesté, en conséquence des ordres qu'il a pu à la Reine de me donner à cet effet, que si elle était incorporée dans les instructions royales.

### ISLE DU CAP BRETON.

*Événement lamentable.*—Un journal du Cap-Breton, *The Spirit of the Times*, raconte un fait bien triste : Une chaloupe montée de six personnes vint à l'ancre de Sainte-Anne à North-Sidney acheter des provisions pour

une noce, a été prise dans les glaces à son retour, et tout son équipage a été trouvé mort de froid. Les infortunés ont péri à la vue de leurs maisons et presque à portée d'entendre la voix de leurs parents et de leurs amis. Un des six était marié et laisse deux orphelins ; les cinq autres étaient des jeunes gens dont deux devaient se marier dans quelques jours.

—Le *Steamship Caledonia*, commandant Loti, arrivé à Boston vendredi matin, était parti de Liverpool le 5 du courant, ayant fait sa traversée dans dix-sept jours. Les nouvelles qu'il apporte sont satisfaisantes, mais non d'une très-grande importance.

### NOUVELLES D'EUROPE.

—Mr. Rawson, arrivant du Canada, avait eu plusieurs entrevues avec Lord Stanley au Bureau Colonial où il avait été reçu plusieurs dépêches de Sir Charles Metcalfe par le *Britannia*.

—Le gouvernement était sur le point d'envoyer de nouvelles forces au territoire de l'Orégon où il va se mettre en mesure de tirer la ligne.

—O'Connell a été déclaré coupable par le jury, mais il a protesté contre le verdict en intimant qu'aussitôt après sa sentence, il en appellera au corps entier de Juges d'Irlande, et si leur jugement lui est défavorable, il s'en rapportera à la chambre des Lords, avant de s'y soumettre. *Aurore.*

### ANGLETERRE.

Les nouvelles d'Angleterre sont sans importance. Il y a eu cependant, dans la chambre des lords, entre lord Brougham et lord Aberdeen, une conversation qui semble promettre le prochain succès des négociations qui ont été entamées entre les gouvernements de France et d'Angleterre, pour l'abolition du droit de visite. Interpellé par lord Brougham, le ministre des affaires a déclaré que la France avait demandé des modifications aux traités de 1841—43 ; qu'il n'était pas encore à même de dire quel serait le résultat de ces négociations ; mais que, si grand que fut le désir de la Grande-Bretagne d'user de tous les moyens possibles pour la suppression de la traite des noirs, il y avait un autre but plus important encore à poursuivre, celui du maintien de la paix en Europe.

### FRANCE.

—On paraît sentir, en France, le besoin de se refaire un peu de popularité, et l'on a, dit-on, conçu à ce sujet deux projets qui recevront bientôt leur exécution. Il s'agirait d'envoyer M. le prince de Joinville demander compte à l'empereur de Maroc des secours qu'il fournit à Abd-el-Kader, en même temps qu'une expédition que commanderait le duc d'Aumale serait dirigée contre Abd-el-Kader, organisée de manière à pouvoir poursuivre l'ennemi plus avant dans l'intérieur qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

Nous saurons bientôt ce qu'il faut croire de ces bruits. Une démonstration contre Tanger n'aurait rien qui pût surprendre. On pourra même obtenir des promesses de l'empereur marocain. Mais quand on songe au peu de profit que notre cabinet sait tirer des meilleurs expéditions, témoin de l'affaire du Mexique, on reste convaincu que si nous avons de braves marins, nous avons maintenant de pauvres ministres.

—Nous tirons les débats suivants de l'*Univers* :

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Sauzet.

Suite de la séance du 26 janvier.

M. le président. J'engage l'orateur à expliquer sa pensée.

M. Ayies. La guerre civile n'était que l'auxiliaire de la guerre étrangère.

M. de Larochejaquelein. Je vais m'expliquer.

M. Lunéau. L'orateur vient de dire que la guerre civile est souvent une obligation, qu'on a fait la guerre civile autrefois et qu'on a bien fait de le faire. Je demande que M. de Larochejaquelein s'explique : M. le président, invitez l'orateur à s'expliquer. (Bruit.)

M. de Larochejaquelein. Quand j'ai dit que la guerre civile était une obligation, j'ai fait une allusion à ce qui s'est passé.

M. Lunéau. A quelle époque ?

M. de Larochejaquelein. Avant 1800....

M. Berryer. La guerre civile, M. de Larochejaquelein, elle est toujours un fléau ; elle est toujours un malheur quand les peuples s'entredéchirent. (Sensation.)

M. de Larochejaquelein. J'accepte pleinement les paroles prononcées par l'hon. M. Berryer, la guerre civile a causé assez de malheurs, coûté assez de sang à ma famille ; j'accepte ses paroles, mais j'aurais voulu qu'il me laissât dire. (Bruit.) L'orateur descend de la tribune.—L'assemblée est dans la plus grande agitation, MM. de Larochejaquelein et Berryer se rencontrent et causent vivement ensemble ; M. Hébert est le centre d'un groupe très animé.—L'interruption dure une demi-heure. M. de Larochejaquelein va causer avec M. Hébert.

M. Hébert. Messieurs ; je regarde le débat comme très grave, grave surtout par l'incident qui vient de le traverser ; et si les partisans de la légitimité croient relever leur principe et le défendre par ce mélange de plaisanterie et de bravades, je n'en crois pas moins devoir les réfuter sérieusement. (Sensation.)

L'hon. préopinant vous a beaucoup parlé de la sincérité de son caractère. Personne n'y croit plus que moi. Mais il ne s'agit pas des caractères, il s'agit d'une situation, de la situation qu'on s'est faite volontairement et que, malgré tous les artifices du langage, on voudrait maintenir devant vous ; c'est cette situation, qui n'est pas sincère, qui est impossible, qui est l'un des faits que nous avons voulu atteindre et frapper énergiquement.